

Habilitation mécanique

HABILIT-M

Rappel de l'obligation réglementaire concernant la formation aux habilitations mécaniques :

Présentiel - Synchrone

Le Décret 88-1056 du 14/11/1988 précise l'obligation de formation pour chaque travailleur exerçant dans un environnement électrique hors ou sous tension et dans un environnement mécanique et thermodynamique.

On entend par risques mécaniques tout élément en mouvement, qui peut entrer en contact avec le corps humain.

Ce contexte s'applique, essentiellement, aux équipements industrielles ou aux machines mais, également, aux outils, fluides ou projections de matériaux.

Objectifs

- Rendre les stagiaires autonomes pour tous travaux mécaniques en toute sécurité.
- Savoir définir, sur la base de l'évaluation initiale des risques, les processus et modes opératoires en interventions.
- Savoir mettre à jour les documents liés à l'intervention

Public Visé

Personnel travaillant à proximité de dispositifs mécaniques ou thermodynamiques.
Chargé de travaux ou d'interventions sur des ouvrages présentant des risques mécaniques

Pré Requis

Les stagiaires doivent avoir les connaissances techniques (notions de base en mécanique) pour accéder au stage.
De plus, pour offrir les meilleures conditions de réussite, nous préconisons de savoir lire, écrire et parler la langue française.

Pour rappel :

Le stagiaire doit être âgé de 18ans (sauf dérogation).
Pour effectuer des travaux d'ordres mécaniques, il est nécessaire de ne pas présenter de contre-indication médicale.

Modalités d'entrée en formation

Demander un devis par téléphone : 04.72.79.05.82 ;

Par mail : adv@alyence-groupe.com

Ou sur notre site : www.alyence.com

L'accès en formation se fait dès la contractualisation et selon disponibilités.

Les + métier

Cette habilitation mécanique vient compléter les obligations prévues par le Code du Travail en matière d'habilitation électrique.

L'habilitation mécanique M0 M1 est destinée au personnel travaillant à proximité d'un dispositif mécanique ou thermodynamique.

- M0 exécutant non mécanicien qui pénètre sur un site ou un chantier avec différents risques industriels, mais ne doit pas intervenir,
- M1 exécutant ou chargé de travaux mécaniques
- M2 chargés de travaux, responsables de chantiers voisinant des zones à risques en zone nucléaire.
- M2 essai Chargé d'essais
- MR chargés d'interventions intervenant sur des ouvrages ou machines en service.
- MC personnes devant réaliser la mise hors service et hors énergie de machines ou équipements, dans des locaux ou emplacements pouvant présenter des risques divers.
- ME Manoeuvre vérif Mesurage

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Parcours pédagogique

Reconnaître les risques d'ordre mécanique et savoir s'en protéger.
Apprendre le processus d'analyse des risques mécaniques.
Respecter et faire respecter les consignes de sécurité de l'entreprise.
Réaliser les travaux à effectuer en sécurité.

Méthodes pédagogiques

- Films, projections et équipements pédagogiques.
- Alternance d'études de cas et mises en situation.
- Orientée sur l'activité quotidienne des participants.
- Les problématiques liées aux interventions mécaniques seront abordées de manière claire et pragmatique.

1. Définition de la mécanique
2. Les acteurs : chargé de chantier, d'exploitation, de consignation, de travaux...
3. Statistiques AT dans la mécanique
4. Obligation de l'employeur et devoir d'alerte, de retrait
5. La responsabilité personnelle du titulaire, les risques liés à l'alcool et autres substances
6. Les habilitations mécaniques : présentation du tableau svt EDF
7. Les indices
8. Rôle, responsabilité et missions du chargé d'exploitation
9. Le coordonnateur de mise sous régime
10. Le surveillant de sécurité : responsabilités et missions
11. Rôle des acteurs et responsabilités
12. Assistant au chargé de travaux : limites et capacités techniques
13. Le chargé de travaux supérieur : rôle et responsabilité
14. Les chargés d'opérations spécifiques
15. Le chargé d'essais multi métiers
16. Les EPI spécifiques au métier
17. Les risques mécaniques : définition d'une machine ; dommage ; phénomène dangereux...
18. Appréciation des risques : gravité, probabilité d'occurrence
19. Présentation des risques mécaniques et prise en compte des facteurs
20. La démarche de prévention : Loi du 31 décembre 1991.
21. Notions de SST

Qualification Intervenant-e-s

Formateur expérimenté et pédagogue.

Professionnel passionné et ayant une expérience terrain significative lui permettant d'illustrer son intervention avec des exemples concrets.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Formation en présentiel.
- Evaluation pratique et théorique en fin de formation.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.
- Évaluation à chaud pour mesurer la satisfaction stagiaire.
- Évaluation à froid 10 jours après la formation.

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé afin de faciliter le parcours



Durée

21.00 Heures

3

Jours

Effectif

1 à 8